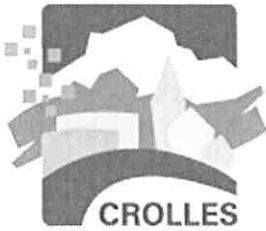


Service : Juridique / Marchés publics

N° : 116-2024



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 15 novembre 2024

Objet : **ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA COUVERTURE DE DEUX COURTS DE TENNIS EXTERIEURS AVEC UNE STRUCTURE SOUPLE A CROLLES ET AUTORISATION DE SIGNER**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2024

### PRESENTS :

Mmes DUMAS, FRAGOLA, GRANGEAT, LEJEUNE, LUCATELLI, QUINETTE-MOURAT, RENOUF, TANI

Présents : 22  
Représentés : 6  
Absents : 1  
Votants : 28

MM. AYACHE, BONAZZI, CRESPEAU, CROZES, FORT, GERARDO, GIRET, LENAIN, LIZERE, LORIMIER, PEYRONNARD, POMMELET, RESVE, ROETS

### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes FOURNIER (pouvoir à M. LIZERE), LANNOY (pouvoir à E. ROETS), MONDET (pouvoir à F. LEJEUNE), NDAGIJE (pouvoir à A. FRAGOLA), RITZENTHALER (Pouvoir à C. RENOUF)

M. JAVET (pouvoir à C. QUINETTE-MOURAT)

### ABSENTS :

M. KAUFFMANN

Mme LUCATELLI a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, L2113-10 et R2123-1 1°,

Vu la délibération n°53-2020 en date du 11 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire et prescrivant l'intervention pour avis de la commission d'appel d'offres lorsque le montant des marchés de travaux excède 200 000 euros ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, saisie pour avis, en date du 7 novembre 2024 ;

Madame l'adjointe chargée du bien vieillir et des marchés publics expose qu'une procédure adaptée de mise en concurrence a été lancée le 30 juillet 2024 afin de sélectionner les entreprises devant réaliser les travaux de couverture de deux courts de tennis extérieurs avec une structure souple à Crolles.

La consultation est scindée en 4 lots distincts :

|    |   |
|----|---|
| 01 | Voirie Réseaux Divers   |
| 02 | Halle sportive couverte - Infrastructures - Charpente mixte bois/métal - Couverture textile - D.E.P. - Façades textiles - Membranes photovoltaïques souples |
| 03 | Dépose clôtures - Reprises surfaces de jeu - Caniveaux ER - Nouvelles clôtures  |
| 04 | Electricité Courant Fort - Courant Faible   |

### Extrait de délibération n°116-2024 du CM du 15 novembre 2024

L'estimation définitive du montant des travaux par le maître d'œuvre a été fixée en phase APD (avant-projet définitif) à 734 705,40 euros HT.

La durée prévisionnelle des travaux est de 5 mois.

Elle indique que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 30 juillet 2024 et publié aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et dans la Vie nouvelle (Savoie) dans leur édition du 2 août 2024. Il a également fait l'objet d'une diffusion sur les sites Achatpublic.com et marchés-sécurisés.fr.

La date limite remise des offres était fixée au 12 septembre 2024 à 15h00.

Les critères de sélection étaient les suivants (pour tous les lots) :

- Prix : 40%
- Qualité technique de l'offre : 60%

Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet de 98 retraits, dont 20 retraits identifiés et 78 retraits anonymes.

9 entreprises ont remis une offre :

- 2 entreprises pour le lot 1
- 1 entreprise pour le lot 2
- 3 entreprises pour le lot 3
- 3 entreprises pour le lot 4

L'analyse des offres s'est déroulée en octobre 2024. Des négociations se sont tenues fin octobre 2024 pour les lots 1, 2 et 4.

Au terme des phases d'analyse et de négociations, la Commission d'appel d'offres pour avis s'est réunie le jeudi 7 novembre 2024 et a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes, dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection énoncés dans les documents de la consultation :

| Numéro de lot | Libellé du lot  | Nom de l'entreprise                        | Montant global et forfaitaire (en euros HT) |
|---------------|---|--|---|
| 1             | Voirie Réseaux Divers   | STPG – 38330<br>BIVIERS                    | 55 000 euros HT                             |
| 2             | Halle sportive couverte -<br>Infrastructures - Charpente mixte bois/métal -<br>Couverture textile - D.E.P. -<br>Façades textiles -<br>Membranes photovoltaïques souples | SMC2 – 69440<br>MORNANT (OFFRE VARIANTE)   | 672 018.84 euros HT                         |
| 3             | Dépose clôtures - Reprises surfaces de jeu -<br>Caniveaux ER - Nouvelles clôtures   | LAQUET TENNIS – 26210 LAPEYROUSE<br>MORNAY | 51 179 euros HT                             |
| 4             | Electricité Courant Fort -<br>Courant Faible  | MONCENIX-LARUE – 38570 THEYS               | 40 096.29 euros HT                          |

## Extrait de délibération n°116-2024 du CM du 15 novembre 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 POUR, 5 CONTRE : Mme MONDET, MM. CRESPEAU, GIRET, JAVET, RESVE, 2 ABSTENTIONS : Mmes LEJEUNE, QUINETTE-MOURAT) décide d'attribuer les 4 lots de la consultation relative aux travaux de couverture de deux courts de tennis extérieurs avec une structure souple à Crolles aux entreprises suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux et tout acte afférent :

| Numéro de lot | Libellé du lot  | Nom de l'entreprise                           | Montant global et forfaitaire (en euros HT) |
|---------------|---|---|---|
| 1             | Voirie Réseaux Divers   | STPG – 38330<br>BIVIERS                       | 55 000 euros HT                             |
| 2             | Halle sportive couverte -<br>Infrastructures - Charpente mixte bois/métal -<br>Couverture textile - D.E.P. -<br>Façades textiles -<br>Membranes photovoltaïques souples | SMC2 – 69440<br>MORNANT (OFFRE VARIANTE)      | 672 018.84 euros HT                         |
| 3             | Dépose clôtures - Reprises surfaces de jeu -<br>Caniveaux ER - Nouvelles clôtures   | LAQUET TENNIS –<br>26210 LAPEYROUSE<br>MORNAY | 51 179 euros HT                             |
| 4             | Electricité Courant Fort -<br>Courant Faible  | MONCENIX-LARUE –<br>38570 THEYS               | 40 096.29 euros HT                          |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **22 NOV. 2024**  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

La secrétaire de séance  
Barbara LUCATELLI

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 25/11/2024



ID : 038-213801400-20241115-D1162024-DE